

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAÎSSANT LE JEUDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et REDACTION :**

au Ministère d'Etat

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Annonces : 3 francs la ligne.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.  
S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****MAISON SOUVERAINE :**

Télégramme de Condoléances à l'occasion du décès du Maréchal Joffre.  
Télégramme de condoléances à l'occasion du décès de S. A. I. et R. la Princesse Victoria d'Angleterre.  
Réception en audience particulière.  
Audience Particulière.

**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles.  
Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une décoration.  
Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une décoration.  
Ordonnance Souveraine accordant des Médailles d'Honneur.  
Ordonnance Souveraine élevant un Consulat au rang de Consulat Général.  
Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Consul Général.  
Arrêté ministériel portant nomination d'un Gardien-Chef de la Maison d'Arrêt.

**CABINET DE S. A. S. LE PRINCE :**

Jours et heures d'audience.

**ÉCHOS ET NOUVELLES :**

Manifestations de deuil à l'occasion de la mort du Maréchal Joffre.  
Visites de condoléances à l'occasion du décès de S. A. I. et R. la Princesse Victoria d'Angleterre.  
Cérémonie à la Mairie.  
VII<sup>e</sup> Voyage Médical à Monaco.  
Société de Conférences. — Impressions d'un Français en Grèce, par M. Edouard Herriot.  
Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

**LA VIE ARTISTIQUE :**

Théâtre de Monte-Carlo. — Saint Joan.  
Dans les Concerts.  
Récital d'Orgue.

**MAISON SOUVERAINE**

Dès qu'il a appris le décès du Maréchal, S. A. S. le Prince Souverain a adressé à Madame la Maréchale Joffre le télégramme suivant :

« Profondément attristé par la mort du Chef illustre sous les ordres duquel j'ai eu l'honneur de participer à la bataille de la Marne, je vous prie d'agréer, Madame, ma respectueuse sympathie et mes sentiments de sincères condoléances. »

A la nouvelle du décès de S. A. I. et R. la Princesse Victoria, sœur de S. M. le Roi Georges V, S. A. S. le Prince Souverain a adressé par télégramme Ses condoléances à Sa Majesté Britannique.

S. A. S. le Prince Souverain a reçu, lundi à 14 heures, en audience particulière, M. Edouard Herriot, ancien Président du Conseil des Ministres, Député, Maire de Lyon, venu à Monaco pour faire une conférence à la Salle du Quai de Plaisance.

S. A. S. le Prince Souverain a reçu, ce matin, en audience particulière, M. Charles Bellando de Castro, Président de la Délégation Spéciale Communale.

**PARTIE OFFICIELLE****ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 1111.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. le Docteur Julien-Désiré-Clovis Vincent, Médecin des Hôpitaux de Paris, est nommé Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le vingt décembre mil neuf cent trente.

LOUIS.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

N° 1114.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Sur le rapport du Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Henri Jantet, Directeur du Lycée et de l'Établissement Secondaire de Jeunes Filles, est autorisé à accepter et à porter la Croix de Chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur qui lui a été conférée par S. Exc. le Président de la République Française.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-sept décembre mil neuf cent trente.

LOUIS.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

N° 1115.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Sur le rapport du Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Jean Faure, en religion Frère Sulin, de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes, Directeur de l'École de Garçons de Monte-Carlo, est autorisé à accepter et à porter les Palmes d'Officier d'Académie qui

lui ont été conférées par M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts de la République Française.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-sept décembre mil neuf cent trente.

LOUIS.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

N° 1116.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'art. 2 de Notre Ordonnance en date du 20 avril 1925 ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

La Médaille d'Honneur de Deuxième Classe est accordée aux Agents de Police Laquosta Etienne-Rodolphe et Rostagni David-Ambroise, blessés dans l'accomplissement de leur devoir.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-sept décembre mil neuf cent trente.

LOUIS.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

N° 1117.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance organique du 7 mars 1878 sur les Consulats ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Le Consulat de Monaco à Genève (Suisse) est élevé au rang de Consulat Général.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Directeur du Service des Relations Extérieures sont chargés de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le deux janvier mil neuf cent trente et un.

LOUIS.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

N° 1118

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACOVu Notre Ordonnance n° 1.117, en date  
du 2 janvier 1931;**Avons Ordonné et Ordonnons :**M. Conrad-Edouard Hentsch est nommé  
Consul Général de Notre Principauté à  
Genève (Suisse).Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur  
des Services Judiciaires et Notre Directeur  
du Service des Relations Extérieures sont  
chargés de la promulgation et de l'exécution  
de la présente Ordonnance.Donné en notre Palais, à Monaco, le  
deux janvier mil neuf cent trente et un.

LOUIS.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.**ARRÊTÉS MINISTÉRIELS**Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,  
Vu l'article 4 de l'Ordonnance Souveraine du  
10 juin 1913, relative aux fonctionnaires de l'ordre  
administratif, de l'ordre judiciaire et de la Sûreté  
Publique;Vu la délibération du Conseil de Gouvernement  
du 26 novembre 1930;**Arrêtons :****ARTICLE PREMIER.**M. Terrier Raymond, Maréchal-des-Logis des  
Carabiniers, est nommé Gardien-Chef de la Maison  
d'Arrêt de Monaco, en remplacement de M. Danesi  
Don-Joseph, décédé (tableau B, catégorie E, 1<sup>re</sup> classe).**ART. 2.**Il prêtera, devant le Tribunal de Première Instance,  
en la dite qualité, le serment prescrit par la  
loi.**ART. 3.**M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur  
est chargé de l'exécution du présent Arrêté, qui  
prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1931.Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le  
deux janvier mil neuf cent trente et un.P. le Ministre d'Etat,  
Le Conseiller de Gouvernement,  
B. GALLÈPE.**CABINET DE S. A. S. LE PRINCE****Avis Officiel**D'après les ordres de S. A. S. le Prince, M. le  
Conseiller d'Etat Mauran, Chef de Cabinet du  
Prince Souverain, recevra au Palais le mardi et le  
samedi, de 10 heures à midi.La matinée du jeudi, de 10 heures à midi, est  
exclusivement réservée aux fonctionnaires qui auront  
audience sur demande transmise par la voie hiérar-  
chique.**ÉCHOS & NOUVELLES**La nouvelle du décès du Maréchal Joffre a été  
reçue avec une profonde émotion dans la Principauté.L'étendard princier a été mis en berne et le pavoiis  
de deuil a été arboré à l'Hôtel du Gouvernement,  
au Consulat Général de France, au Consulat d'Italie,  
à la Mairie, au Musée Océanographique et à la  
Maison de France, ainsi que sur de nombreux édi-  
fices et maisons particulières.M. le Conseiller de Gouvernement Gallèpe,  
accompagné de M. Hanne, Secrétaire en Chef du  
Ministère d'Etat, est allé, en l'absence de S. Exc. le  
Ministre d'Etat, porter à M. le Baron Pieyre, Minis-  
tre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général  
de France, les condoléances du Gouvernement Prin-  
cier.M. Mauran, Chef du Cabinet du Prince, accompa-  
gné de M. Melin, Secrétaire particulier; le Consul  
Général, Adjoint au Directeur des Relations Ex-  
térieures, représentant M. le Secrétaire d'Etat, indis-  
posé, au nom du Service des Relations Extérieures;  
MM. Fulberi Aurégliia et Paul Marquet, au nom de  
la Délégation Spéciale Communale; les Consuls  
accrédités à Monaco et de nombreuses personnalités  
se sont également rendus au Consulat Général de  
France.Sur l'initiative de la Délégation Spéciale Commu-  
nale, le concert qui devait avoir lieu sur le quai de  
Plaisance a été supprimé.Hier, mercredi, un service funèbre a été célébré  
à la Cathédrale, en présence de S. A. S. le Prince  
Souverain.Son Altesse Sérénissime qui portait l'uniforme de  
Général français et qui était accompagnée de  
M. Mauran, Son chef de Cabinet, et du Com-  
mandant Millescamps, Son Aide de camp, est  
arrivée à 10 heures précises et a été reçue, au seuil  
de l'Eglise, par M. le Curé de la Paroisse entouré  
des Membres du Clergé régulier et séculier de  
la Principauté. Conduit processionnellement au  
chœur, le Souverain y a pris place au fauteuil qui  
Lui avait été réservé vis à vis du Trône épiscopal.Aux places réservées, on remarquait à gauche du  
transept les Membres de la Maison du Prince,  
M<sup>me</sup> la Comtesse de Baciocchi, Dame du Palais,  
et M<sup>me</sup> Labande; à droite, le Consul Général de  
France en uniforme et les Membres du Corps Consu-  
laire accrédité, ainsi que les Directeurs du Bureau  
Hydrographique International; aux premiers rangs  
de la nef, les Conseillers de Gouvernement, les  
Dignitaires de l'Ordre de Saint-Charles, les Conseil-  
lers d'Etat, le Président de la Délégation Spéciale  
Communale, les hauts fonctionnaires et chefs de  
service, les Membres de la Chambre Consultative  
des Intérêts Etrangers et des Associations et Comi-  
tés d'Etrangers.S. Exc. le Ministre d'Etat, absent, et M. le Secré-  
taire d'Etat, retenu par une légère indisposition,  
n'assistaient pas à la cérémonie.Un catafalque recouvert du drapeau français,  
avait été dressé au milieu du transept.Les porte-drapeaux des Associations d'Anciens  
Combattants et des groupements patriotiques fran-  
çais et italiens se tenaient face au catafalque, au pied  
de la Table de Communion.L'office a été célébré par le Chanoine Delpech,  
Curé de la Cathédrale, qui, en l'absence de S. G.  
Mgr l'Evêque, a donné l'absoute.Au cours de la cérémonie, le Chœur des Orphe-  
lines et la Maîtrise, sous la direction de M. l'Abbé  
Aurat, ont exécuté un beau programme de musique  
religieuse. M. Bourdon était aux grandes orgues.Avant de se retirer, les assistants ont salué M. le  
Consul Général de France.A la nouvelle du deuil qui a frappé la Famille  
Impériale et Royale d'Angleterre en la personne de  
S. A. I. et R. la Princesse Victoria, sœur du Roi,  
M. Gallèpe, Conseiller de Gouvernement, en l'ab-  
sence de S. Exc. M. le Ministre d'Etat; M. le  
Conseiller privé de Castro, Président de la Délé-  
gation Spéciale Communale; M. Canu, Consul Gé-  
néral, remplaçant M. le Secrétaire d'Etat, Directeur  
des Relations Extérieures, indisposé, se sont rendus  
au Vice-Consulat britannique pour exprimer à  
M. le Vice-Consul Ainslie leurs condoléances per-  
sonnelles et celles des Services qu'ils représentaient.M. Charles Bellando de Castro, Conseiller Privé,  
Conseiller d'Etat, Conseiller de la Légation de  
Paris, nommé par Ordonnance Souveraine du  
26 décembre 1930, Président de la Délégation  
Spéciale Communale, est arrivé lundi dans la Prin-  
cipauté et a pris immédiatement possession de ses  
fonctions.Mardi matin, le personnel de la Mairie lui a été  
présenté par M. Sébastien Jaspard qui, dans un  
excellent discours, l'a assuré du loyalisme et du  
dévouement de tous les fonctionnaires municipaux.M. de Castro a remercié le personnel des senti-  
ments qui lui avaient été exprimés et lui a adressé  
des paroles de bienveillance et de sages exhortations.Les Médecins participant au VII<sup>e</sup> Voyage Médical  
sur la Côte d'Azur sont arrivés dans la Principauté  
dimanche à 9 heures du matin, venant de Menton.Ils ont visité les jardins exotiques sous la conduite  
de M. Agliany, Chef du service des jardins de la  
Société des Bains de Mer, puis l'Hôpital où ils ont  
été reçus par le Docteur Caillaud, Chirurgien enChef et par le Docteur Drugman, Président de la  
Société Médicale.Dans l'après-midi, ils ont assisté à la représen-  
tation de la *Belle Hélène* au Théâtre de Monte-Carlo.Le soir, le Gouvernement a offert un banquet en  
leur honneur.M. le Docteur Marsan, Directeur du Service  
d'Hygiène, spécialement délégué par S. Exc. le  
Ministre d'Etat, absent, présidait, ayant à sa droite :  
M. Settimo, représentant la Délégation Spéciale  
Communale; M<sup>me</sup> Penda; M. Spitalier, représentant  
le Consulat Général de France; le Docteur Drug-  
man, Président de la Société Médicale de Monaco.  
A la gauche du Docteur Marsan avaient pris place  
le Professeur Forgue; M. Mauran, Chef du Cabinet  
du Prince; M. Rey de Villarey, Consul d'Italie; le  
Docteur Vivant, ancien Président de la Société  
Médicale.Au champagne, le Docteur Marsan a prononcé le  
discours suivant :Mesdames,  
Messieurs,  
Chers et Honorables Maîtres,S. Exc. M. le Ministre d'Etat empêché à son grand  
regret de recevoir, ce soir, les Membres du VII<sup>e</sup> Voyage  
d'Etudes Médicales, m'a fait le grand honneur de me  
charger de le remplacer à la présidence de ce banquet.L'agréable mission qui m'a été confiée de représen-  
ter le Gouvernement Princier se double pour moi, méde-  
cin monégasque, d'une grande satisfaction mêlée de  
fierté.J'éprouve, en effet, une véritable joie de pouvoir, au  
nom du Prince Souverain, au nom du Gouvernement  
et des Autorités monégasques, souhaiter une cordiale  
bienvenue dans la Principauté, aux hautes personna-  
lités médicales des divers pays, qui ont participé au  
voyage d'études sur la Côte d'Azur.Je suis particulièrement heureux de l'occasion qui  
m'est offerte de saluer les maîtres éminents et les méde-  
cins qui représentent ici les différentes écoles médicales  
françaises et étrangères, dans lesquelles les praticiens  
de notre ville ont puisé leur culture scientifique.Je manquerais, d'autre part, à mon devoir et je me  
priverais d'un plaisir véritable, si je n'adressais mes  
respectueux hommages aux dames charmantes qui, par  
leur présence parmi nous, donnent un charme de plus  
à cette fête médicale.Si le soleil, aujourd'hui, a manqué de courtoisie en  
ne faisant pas son apparition en votre honneur et en  
ne vous permettant pas d'admirer notre pays sous son  
aspect riant habituel, vous aurez pu quand même, je  
l'espère, apprécier le charme du paysage et les agré-  
ments qu'on peut y trouver.Et malgré ce que vous avez pu lire récemment sur  
Monaco, dans certains journaux, aucun de vous, j'en  
suis certain, n'y est venu avec la crainte de trouver à  
son arrivée une ville en effervescence.Vous aurez pu constater, au contraire, et vous le  
direz, je n'en doute pas, que notre population n'a qu'un  
souci, celui de recevoir avec empressement les hôtes  
étrangers nombreux qui viennent parmi nous jouir des  
bienfaits de notre climat.En parcourant aujourd'hui déjà notre Cité, vous avez  
pu remarquer combien les Autorités qui ont la charge  
de sa bonne renommée artistique et climatique, ont  
aussi à cœur de la doter de monuments superbes et  
d'organisations diverses propres à séduire nos hôtes  
étrangers. Si elles se préoccupent de développer tou-  
jours davantage les attractions, elles ne négligent pas,  
d'autre part, d'apporter toutes les améliorations utiles  
dans l'hygiène urbaine et de créer, en plus, des œuvres  
d'hygiène sociale en vue d'augmenter le bien-être de  
tous.Les Monégasques aiment le progrès et s'ils se mon-  
trent aussi jaloux de leurs traditions, ils mettent leur  
point d'honneur avant tout à conserver à leur petite  
patrie son bon renom d'hospitalité séculaire et à forti-  
fier les sentiments de bienveillance et d'attachement  
envers les éléments étrangers qui contribuent à la pros-  
périté de la Principauté.Je ne veux pas envisager ici les progrès réalisés à  
Monaco au point de vue médical et hygiénique.Je tiens à laisser ce soin à mon excellent ami, le  
Docteur Drugman, qui, Président de la Société Médi-  
cale de Monaco, doit parler en son nom.Mais je m'en voudrais de ne pas apporter mon tribut  
d'éloges et de sympathie à la Société Médicale du Lit-  
toral Méditerranéen, organisatrice des voyages médi-  
caux sur la Côte d'Azur, si appréciés des médecins de  
tous les pays, et si je ne m'associais aux compliments  
que vous avez entendus bien des fois lui adresser au  
cours de votre voyage.Je répondrais mal à votre attente, aussi, si je n'évo-  
quais en ce moment le nom de l'animateur de la So-  
ciété du Littoral et si je passais sous silence la per-  
sonnalité de celui qui a su, par son activité débordante  
et remarquablement intelligente, rendre si féconde la  
propagande en faveur des stations climatiques de la  
Côte d'Azur: j'ai nommé mon bon ami Maurice Faure.La Société Médicale du Littoral, de laquelle de nom-  
breux médecins de Monaco se flattent d'être membres,  
a accompli déjà des merveilles, sous l'égide du Docteur  
Maurice Faure.Elle a étudié de multiples questions de climatologie  
et d'hygiène très importantes et résolu déjà des pro-  
blèmes de haute valeur pour l'avenir des stations cli-  
matiques de la Côte d'Azur.Le Docteur Maurice Faure a toujours été à la peine,  
il est juste qu'il soit ce soir à l'honneur.Mesdames, Messieurs, le Gouvernement monégasque  
est heureux de vous avoir reçus aujourd'hui dans la  
Principauté.Il espère que vous emporterez de votre trop court  
séjour parmi nous, un souvenir durable et que vous  
garderez l'impression que la bonté de notre climat,  
l'attrait de nos sites, la valeur de nos établissements  
de cure, pourront être profitables aux personnes que  
vous dirigerez sur la Côte d'Azur, et dont la santé chan-  
celante aura besoin de soleil, de calme et de gaieté.Au nom du Prince Souverain, au nom du Gouverne-  
ment et des Autorités monégasques, je lève mon verre  
en l'honneur des Membres du VII<sup>e</sup> Voyage Médical, en

l'honneur de Messieurs les Consuls ici présents et qui représentent si dignement à Monaco vos différentes Nations.

Je bois à votre santé et à la prospérité de vos Patries respectives.

Ce discours a été longuement applaudi.

M. le Docteur Drugman a pris ensuite la parole au nom de la Société Médicale de Monaco.

Après lui, des allocutions éloquentes ont été prononcées par le Docteur Jean Wéry, de Spa, au nom des Médecins belges; le Docteur Burdack, au nom des Médecins yougo-slaves; M<sup>lle</sup> Assert, au nom des Médecins hollandais; le Professeur Penda, au nom du Ministre de l'Instruction Publique et de l'Académie de Médecine d'Italie; le Docteur Yahoub, au nom des Médecins turcs; le Docteur Bourgeois, au nom des Médecins canadiens; le Docteur Pineda, au nom des Médecins de l'Amérique du Sud, et le Professeur Forgeu, au nom des Médecins français.

Lundi dans la matinée, les hôtes de la Principauté ont visité le Musée Océanographique et l'Etablissement Thermal.

#### SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

Le nom de M. Edouard Herriot avait attiré à la salle du quai de Plaisance une affluente si considérable que des sièges avaient dû être ajoutés en hâte et que nombreux furent les curieux qui ne purent pénétrer dans la salle. Sur le quai même, une foule se pressait pour apercevoir le célèbre homme d'Etat et l'applaudir à sa sortie.

Il est à peine besoin de dire que l'attente du public a été comblée. M. Herriot n'est pas seulement un orateur merveilleusement doué et rompu à toutes les habiletés de la parole; c'est un grand universitaire, un érudit et un lettré; c'est aussi un sociologue. Sa vaste et profonde culture, son expérience politique nourrissent son éloquence.

Il a entretenu l'auditoire de la Société de Conférences, de son récent voyage en Grèce. Il s'est excusé d'avoir l'air de découvrir ce pays et d'oser en parler après tant d'écrivains illustres, entre lesquels Chateaubriand et Maurice Barrès. Mais l'orgueilleux vicomte était de ces voyageurs moins préoccupés de regarder des paysages que de trouver des paysages qui les regardent. Quant à Barrès, il a affecté de ne rechercher sur l'Acropole que les traces des ducs d'Athènes et de ne goûter sur le sol de l'antique Hellade que ce qui pouvait accomplir sa nature de Lorrain. M. Herriot s'est plus modestement attaché à voir, sans imposer sa personnalité à ce qu'il voyait. Il aurait pu ajouter qu'il a vu avec les yeux de l'Helléniste et de l'historien devant qui les souvenirs de l'antique civilisation se lèvent à chaque pas et sont un objet de méditation, projetant leurs clartés sur le présent.

M. Herriot adépeint l'enchantement qu'il éprouva quand, au sortir de la rude Serbie, il aperçut le ciel nacré de la Grèce et cette limpide atmosphère où les contours se détachent avec une netteté et une pureté incomparables.

Il a souligné la ressemblance entre les paysages helléniques et ceux de la Provence; le même sol sobre et sec, les mêmes montagnes dénudées et « intelligentes », le même dessin des côtes, la même mer, cette Méditerranée, berceau des civilisations, sur les bords de laquelle ont pris naissance et ont été portées à leur point de perfection, toutes les grandes idées morales sur lesquelles nous vivons; à la Grèce, en effet, nous devons le règne de la raison et cette harmonie qui triomphe dans ses monuments et dans ses statues; à la Palestine, l'idée de justice que les Prophètes ont dressée en face de la force; à Rome, l'idée du droit; au Christianisme enfin, que Saint Paul imprégna d'Hellénisme, le sentiment de la charité et de l'égalité des hommes entre eux. Toute cette civilisation méditerranéenne, pourrait-on ajouter en résumant les observations de M. Herriot, est une protestation de l'esprit contre la force ou une organisation de la force selon l'esprit.

L'orateur a ensuite conduit son auditoire aux trois sanctuaires de la civilisation grecque devant lesquels il a particulièrement médité: Delphes où la Grèce trouva son unité religieuse; Olympie où elle communia dans le culte de la beauté plastique et de la force harmonieuse; Athènes, enfin, qui disputa à Thèbes et à Sparte l'hégémonie du monde hellénique et qui en fut la fleur et le parfait achèvement. Il nous a arrêtés sur la Pnyx où l'homme politique retrouve les passions qui agitent aujourd'hui encore les assemblées, et devant le Parthénon dont, avec une grande hauteur de vues, il a dégagé la leçon d'ordre, de mesure et de divine simplicité.

Mais ces préoccupations d'art ne lui font pas négliger le point de vue politique et social. Aussi s'est-il plu à établir de judicieux rapprochements entre la situation et le rôle de la Grèce et la situation et le rôle de la France. Il a été de la sorte amené

à tracer un parallèle entre la bataille de Salamine et celle de la Marne, semblables par le danger où se trouvait la patrie, semblables par leurs prodigieuses conséquences, et il nous a fait voir dans les vers du vieil Eschyle l'élan, le mouvement et la grandeur de notre Marseillaise et du fameux ordre du jour par lequel le Général Joffre arrêta la retraite et commanda de faire front à l'envahisseur.

Reprenant une idée développée, au commencement de la guerre, par le philosophe Guglielmo Ferrero, il a opposé l'esprit de qualité que représente la civilisation grecque et dont les nations latines sont les héritières, à la civilisation de quantité qui fut, dans le monde antique, celle des peuples asiatiques et généralement de ceux que les Grecs appelaient des barbares, et qu'aujourd'hui des nations récemment venues à la vie, ont développée chez elles et essaient d'imposer aux autres.

C'est dans la culture classique et, en particulier, dans l'étude des lettres grecques que la France, dit à peu près M. Herriot, trouvera les éléments de sa résistance au retour offensif de la force et de la masse contre l'élite et contre l'esprit.

S. A. S. le Prince Souverain qui présidait la réunion, a marqué à plusieurs reprises par Ses applaudissements l'intérêt qu'Il prenait à cette belle conférence et a vivement félicité M. Edouard Herriot.

Celui-ci, au début de la séance, n'avait pas manqué de saluer le Prince, qui, au cours de la guerre, a donné le plus glorieux témoignage de Son attachement à la France. Il s'était plu également à rappeler qu'il éprouvait une particulière satisfaction personnelle à parler devant celui dont il s'honorait d'avoir été le condisciple au lycée Louis-le-Grand.

La salle toute entière a longuement acclamé le grand lettré et le magnifique orateur qu'elle venait d'entendre.

Notons qu'à Son entrée comme à Sa sortie, S. A. S. le Prince a été l'objet d'une respectueuse et chaleureuse ovation.

M. C. T.

Le Tribunal Correctionnel, dans son audience du 23 décembre 1930, a prononcé les jugements suivants:

E. L.-P., employé, né à Monaco, le 29 août 1904, demeurant à Monaco. — Offense publique envers S. A. S. le Prince Souverain et rébellion à agents: huit mois de prison.

C. L., employé, né à Monaco, le 28 décembre 1877, demeurant à Beausoleil. — Offense publique envers S. A. S. le Prince Souverain: six mois de prison.

S. J.-A., employé, né à Monaco, le 9 mai 1898, demeurant à Monaco. — Offense publique envers S. A. S. le Prince Souverain: six mois de prison.

C. L.-F.-P., étudiant, né à Monaco, le 16 octobre 1913, demeurant à Monaco. — Offense publique envers S. A. S. le Prince Souverain: six mois de prison.

B. A.-T., chauffeur, né à Menton, le 17 février 1892, demeurant à Monaco. — Rébellion à agents: un mois de prison (avec sursis).

## LA VIE ARTISTIQUE

### THEATRE DE MONTE-CARLO

#### Saint Joan

Cette célèbre pièce, fidèlement traduite en français, fut représentée, à Monte-Carlo, au mois de janvier 1926. Elle vient d'y être jouée à nouveau; mais, cette fois, les acteurs s'exprimaient en anglais.

Ecrivain renommé pour son ironie, M. Bernard Shaw ne se fatigue pas d'en prodiguer les amertumes et les grâces, les tristesses philosophiques et les gaietés sans pitié, les irrévérences et les acidités à propos de tout et de tous. La qualité de compatriote n'est même pas toujours un motif suffisant à ses yeux pour atténuer l'acerbité des traits de sa satire.

Estimant Jeanne d'Arc un sujet digne d'inspirer son génie, M. Bernard Shaw a ambitionné, de fournir, en un éloquent raccourci dramatique, une idée de l'existence de la Pucelle et des particularités de sa personne morale. Mais il s'est soigneusement gardé, ramenant l'héroïne aux proportions humaines, de dissimuler aucune de ses splendeurs, glissant fort rapidement, d'ailleurs, sur les côtés providentiels de sa mission. Chose à noter, et qui est à l'honneur de M. Bernard Shaw, son ironie ne s'en prend jamais à Jeanne. Elle s'exerce, par contre, sans répit sur un certain nombre de personnages que la Vierge guerrière et martyre eut l'occasion de rencontrer sur son chemin de gloire et de douleur. Aussi, quel grotesque idiot que l'indolent Dauphin qui devait un jour être Charles VII le victorieux! Et quelles figures ridicules font, sur les planches, le Sire de Beaudricourt, la Trémouille, le chapelain Stogumber! Pour ce qui est de l'Archevêque de Reims, de la Hire, de Dunois, du

Comte Warwick, de l'Inquisiteur, du frère Martin, plus silhouettés que dressés en pied, quelques-uns ne manquent pas de physionomie propre, Warwick surtout. Une des principales curiosités de la pièce c'est l'essai de justification, point négligeable, à coup sûr, du rôle joué, au procès, par l'Evêque Cauchon, esclave des préjugés religieux, argumentant et agissant selon les lumières de son temps — rôle s'expliquant, dans une appréciable mesure, par les exigences politiques de l'église militante, par les obscurités de la situation du pays, mi-partie français, mi-partie anglais, et par l'état général et le bouleversement des esprits au x<sup>e</sup> siècle. Il ressort de la curieuse, subtile et parfois judicieuse plaidoirie de M. Bernard Shaw, en faveur de l'Evêque de Beauvais, que l'infortuné Cauchon n'est peut-être pas absolument le *Diabolus ex machina* que l'on injurie, anathématisé et piétiné depuis des lustres et des lustres.

Des six « scènes » de *Saint Joan*, variées d'aspect et de couleur, pittoresques, pathétiques et d'une saveur foncièrement anglaise, deux sont de tout premier ordre: la « scène » IV, se passant sous la tente, où Warwick, Cauchon et Stogumber discutent ardemment le cas de Jeanne, devenue l'effroi des « godons », où chacun des trois interlocuteurs, en défendant son point de vue, précise son caractère; et la « scène » VI (le procès), incontestablement la plus hautement originale, la plus émouvante et la plus puissante de l'ouvrage. C'est un tableau largement brossé, supérieurement angoissant, avec des coins de navrante vérité humaine, dans lequel on voit l'abandonnée Pucelle, aux prises avec l'organisation et l'organisme ecclésiastiques, avec le formidable pouvoir de l'inquisition, tenir bravement tête à ses juges, tous ou presque tous faisant assaut d'arguties, de belles paroles, d'hypocrisie mansuétude pour ébranler la volonté de l'accusée, circonvenir son esprit, la troubler, l'inquiéter dans sa foi, cherchant à la faire mentir à sa mission, s'ingéniant à lui arracher des aveux de nature à la compromettre, à travestir ses pensées, à obscurcir la beauté de ses actions, en réalité, ne ménageant ni habiletés, ni fourberies, ni mensonges, pour revêtir des apparences de l'équité et de la légalité l'impitoyable rigueur d'un verdict décidé d'avance.

Ces deux « scènes » magistrales, sont d'un maître.

Mais, s'il y a encore d'autres parties de la pièce méritant d'être mentionnées, que dire de cette verveuse et verte ironie qui fouaille et flagelle indistinctement et inlassablement anglais et français et ne ménage qui et quoi que ce soit.

L'ouvrage se termine par un *épilogue*, se passant vingt-cinq ans après le supplice de l'héroïque pastourelle de Domrémy, sur la place du vieux marché de Rouen, épisode dans lequel tous ceux qui prirent part au procès, et Jeanne elle-même, revenus de l'au delà, apparaissent à Charles VII, étendu sur son lit, aussi pantelant d'effroi que Macbeth à l'aspect du spectre de Banco. La conclusion de ce tableau d'un forcené romantisme est que si, par impossible, la Pucelle revenait sur la terre, elle ne serait pas davantage épargnée qu'autrefois, et que les juges qui la condamnèrent à être brûlée vive, se montreraient encore et toujours aussi impitoyables. Du moins c'est ce qu'affirme M. Bernard Shaw, dont médiocre est la confiance en la bonté et la perfectibilité de l'espèce humaine, et qui semble ne guère ignorer de quoi peuvent être capables les hommes lorsqu'ils sont le jouet des passions politiques ou autres, soit que l'intérêt les guide, soit que l'ambition ou la peur les domine.

Les comédiens de la troupe anglaise, qui se firent apprécier dans *On The Spot*, dans *The Silent Witness*, dans *Arms and The Man* et dans *The Vulture*, tinrent avec conscience et distinction les multiples rôles de *Saint Joan*.

Très vif fut le succès remporté par l'ironique, dramatique, émouvante et si originale pièce de M. Bernard Shaw.

A. C.

## DANS LES CONCERTS

Si réussi fut le *Concert Classique* du 31 décembre qu'il est permis d'avancer qu'on ne pouvait mieux terminer l'année. La séance commença en grandeur, c'est le cas de le dire, par la *Symphonie en ut mineur* de Beethoven. Il faudrait des trompettes encore plus retentissantes que celles qui firent couler les murailles de Jéricho pour célébrer les hautes, profondes et définitives magnificences de ce chef-d'œuvre. « La *Symphonie en ut mineur*, écrit Wagner, une des plus extraordinaires conceptions « du Maître: là, après avoir servi de base et de point « de départ, la passion douloureuse, par une transposition graduelle de consolation et de réconfort, s'exalte « jusqu'à éclater en une joie fière et triomphale. Ici, le « lyrisme pathétique entre dans le domaine d'une action « dramatique idéale, en un sens moins vague. »

La 5<sup>me</sup> *Symphonie*, considérée généralement comme l'une des plus admirables, sinon la plus admirable, de Beethoven, ne justifie-t-elle pas la définition de la musique suivante: « Le plus surhumain de tous les arts, la « divine musique, cette seconde manifestation du monde, « cette révélation par les sons du mystère inexprimable « de l'existence? »

La *Bourrée fantasque* de Chabrier et le *Capriccio Espagnol* de Rimsky-Korsakov complétaient la partie symphonique du Concert.

Lorsqu'on l'exécuta, pour la première fois, la *Bourrée fantasque* déconcerta fortement le public, tant flagrante était l'originalité de sa musique, tant, alors, cette page était en avance sur les productions coutumières. On n'était pas encore absolument fait à un tel emportement, à une telle impétuosité de mouvement, à une verve si jaillissante, à pareil flamboiement de couleur, à pareil imprévu de sonorités, à une vie musicale d'une semblable intensité.

Au cours de son existence, stupidement et cruellement cahotée, Chabrier ne fut guère apprécié et admiré que par un très petit nombre de connaisseurs ayant compris quelle puissance de sève, quelle force créatrice il y avait chez cet artiste si particulièrement, si fortement et si copieusement doué.

M. Paul Paray qui connaît à fond et aime l'œuvre de Chabrier, a donné de la *Bourrée fantasque* une exécution d'une extraordinaire énergie de vie colorée.

C'est merveille de le voir à la tête de son orchestre, indiquant les vastes courants et les moindres fluctuations des ondes musicales, soulignant les curiosités mélodiques ou harmoniques, marquant les plus infinies nuances, déclanchant et maîtrisant les orageuses furies instrumentales, ... insufflant à tous la foi dont il est possédé. Mais qu'il conduise la *Bourrée fantasque* ou le *Capriccio Espagnol*, M. Paray affirme la même supériorité de compréhension et de direction. Si on osait employer une expression vulgaire on en arriverait à risquer que M. Paray a vraiment les musiques de Chabrier et de Rimski-Korsakow « dans la peau ». Dire le succès qu'on fit à l'éminent chef, après la *Bourrée fantasque*, notamment, est assez difficile. Ce fut un incroyable tumulte de cris et de bravos, ainsi qu'il s'en produit quand le public, ne se possédant plus d'enthousiasme, a recours au vacarme des applaudissements, des rires, des acclamations et des ovations pour manifester la plénitude de sa satisfaction et la violence de sa gratitude.

M. Gerard Hekking, violoncelliste, conquit tous les suffrages en jouant avec une constante maîtrise professionnelle et une grâce réfléchie le concerto pour violoncelle et orchestre de Schumann, un *adagio* de Bach, une *pièce* de Ravel, *Villageoise* de Gerard Hekking et un morceau en *bis*. Le concerto de Schumann, rarement exécuté en raison des difficultés d'exécution qu'il présente, n'est pas très public. Il ne favorise guère l'artiste qui l'interprète, lequel, après avoir dépensé une somme énorme de talent, est loin d'être certain de produire l'effet qu'il était légitimement en droit d'espérer.

M. Hekking a détaillé les diverses beautés Schumannniennes avec la calme autorité d'un artiste de goût sûr, en possession des dernières ressources de la technique. L'*adagio* de Bach, *Pièce* de Ravel, et *Villageoise* de Hekking, avec ses sonorités de Vielle ou de Binou, enchantèrent les oreilles et ravirent joliment l'auditoire.

Le *Festival Wagner* du samedi 3 janvier, attira un monde fou et obtint un succès étourdissant. L'*Ouverture du Vaisseau fantôme*, le *rêve d'Elsa de Lohengrin*, *Tristan et Yseult* (prélude et mort d'Yseult), les murmures de la forêt de *Siegfried*, l'enchantement du Vendredi Saint de *Parsifal*, la marche funèbre et la scène finale du *Crépuscule des Dieux* illustraient le programme. Nous ne dirons pas comment M. Paul Paray dirigea l'exécution de ces pages, vastement inspirées, de grandiose expression, et permises au seul génie.

On sait quel étonnant animateur est M. Paray, combien son action intelligente, féconde et vivante s'impose avec autorité aux instrumentistes et à quel degré de splendeur s'élève, grâce à lui, l'interprétation des œuvres. Le certain c'est que le maître-chef triompha splendidement.

En mars 1928, dans un *Festival Wagner*, dirigé par M. Albert Wolff, Mme Suzanne Balguerrie se fit entendre dans le *rêve d'Elsa de Lohengrin*, dans la scène de la mort d'Yseult et dans la scène finale du *Crépuscule des Dieux*. Samedi, Mme Suzanne Balguerrie interpréta les mêmes pages. Comme précédemment, les qualités solides et brillantes qui ont établi sa réputation de chanteuse s'avèrent avec éclat. Sa résistance vocale et son ardent désir de rendre dans toute leur ampleur les beautés souveraines de la musique de Wagner ont valu à la très vaillante cantatrice les faveurs du public. Evidemment, la scène finale du *Crépuscule des Dieux*... Mais qui peut se mesurer victorieusement avec des grandeurs surhumaines dépassant de beaucoup les forces des chanteuses les plus miraculeusement douées? Sauf Madame Materna, quelle tragédienne lyrique réussit, jusqu'à ce jour, à être vraiment l'héroïne superbement féminine de la *Tétralogie*; qui a été Brunnhilde? Mme Balguerrie a fait de son mieux pour s'élever à la hauteur des inouïs magnificences de la scène géniale qui clôt les quatre journées colossales du *Ring*. Ce mieux était infiniment louable et les plus sincères félicitations sont dues à la courageuse artiste. D'autant qu'il est toujours glorieux de tenter une sublime entreprise. A. C.

RÉCITAL D'ORGUE

Une bonne fortune, que nous ne saurions assez bénir, nous a procuré le très artistique plaisir d'entendre, dans l'après-midi de vendredi 2 janvier, à la Cathédrale, le Maître organiste de Saint-Germain-des-Prés, qui vint, il y a deux ans environ, laisser errer ses doigts inspirés sur le majestueux clavier du grand orgue de la Cathédrale de Monaco.

M. André Marchal interprète les œuvres de Bach, Balbastre, Daquin, etc., d'une façon remarquable, infiniment classique et, cependant, très personnelle. C'est un poète de l'orgue à l'âme essentiellement artiste et un coloriste étonnant dans sa registration pittoresque et émouvante. De son cerveau jaillit une source inépuisable d'harmonies magnifiques... Aussi, quel régal que ses improvisations noblement mélodiques, toujours pleines d'originalité!

M. André Marchal, comme Homère, est atteint de cécité. Il vient de parcourir, seul, l'Amérique, ainsi qu'autrefois le divin aveugle déambulait par les Cyclades! Les dix Récitals, consacrés aux œuvres de Bach, que donna M. André Marchal à Cleveland produisirent une profonde impression.

D'ailleurs, partout où il se fit et se fait entendre M. Marchal fut et est l'objet de la plus sincère admi-

ration. C'est sans cesse un long concert de louanges. Pourquoi ce maître authentique, cet artiste comme il y en a peu ne jouit-il pas de la popularité qu'il mérite à tant de titres? Ah! Pourquoi?... Le mystère dès qu'on l'explique n'étant plus le mystère, le plus sage est encore de ne pas chercher à comprendre le pourquoi de certaines injustices. A. C.

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code de Procédure pénale.)

Suivant exploit de Vialon, huissier, en date du 23 décembre 1930, le nommé : PALOUTIS Nicolas, né le 9 mai 1886, à Pétrograd (Russie), employé, ayant demeuré à Monaco, actuellement sans domicile ni résidence connus, a été cité à comparaître personnellement, le mardi 3 février 1931, à 9 heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention d'abus de confiance, — délit prévu et réprimé par l'article 406 du Code Pénal.

Pour extrait :  
P. le Procureur Général,  
J.-P. MATRE, Substitut.

Etude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN  
Docteur en Droit, Notaire à Monaco

Cession de Droits Commerciaux  
(Première Insertion)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, le treize décembre mil neuf cent trente, enregistré, M<sup>me</sup> Clémence-Françoise-Henriette REYNAUT, veuve de M. François-Louis-Charles-Martial BLANCHY, demeurant à Monaco; M. Gratien-Albert-Achille ANDRÉ, capitaine d'infanterie coloniale, et M<sup>me</sup> Geneviève-Jeanne-Marie BLANCHY, son épouse, demeurant ensemble à Hanou (Tonkin); M. René-Auguste-Jean-Joseph ASSO, employé d'administration, et M<sup>me</sup> Léa-Dorothée-Marie BLANCHY, son épouse, demeurant ensemble à Beausoleil; et M<sup>lle</sup> Edith-Marie-Louise BLANCHY, célibataire majeure, demeurant à Monaco, ont cédé à MM. Louis-Marius-Antoine BLANCHY, Alban-Hippolyte-Mathieu BLANCHY et Albert-Louis-Charles BLANCHY, leurs fils, frères et beaux-frères, demeurant tous trois à Monaco, tous leurs droits dans le fonds de commerce de bois et charbons exploité n<sup>os</sup> 9 et 10, rue Suffren-Reymond (ancienne rue Albert), quartier de la Condamine, à Monaco.

Les créanciers des cédants, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition, sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude du notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 8 janvier 1931.  
(Signé :) ALEX. EYMIN.

AGENCE GASTAUD  
6, avenue de la Gare, Monaco.

Cession de fonds de Commerce  
(Première Insertion)

En vertu d'un acte sous seing privé, en date du 26 novembre 1930, enregistré, M. Fernand PONS a vendu à M. Pierre BOLESO, demeurant à Beausoleil, le fonds de commerce de bar qu'il exploitait rue Grimaldi.

Les oppositions seront reçues à l'Agence Gastaud dans le délai de dix jours à partir de l'insertion qui fera suite à la présente.  
Monaco, le 8 janvier 1931.

AGENCE GASTAUD  
6, avenue de la Gare, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce  
(Première Insertion)

En vertu d'un acte sous seing privé, en date du 20 novembre 1930, enregistré, M. Charles FOSSALE a vendu à M. et M<sup>me</sup> Laurent OLIVI, demeurant à Monaco, le fonds de commerce de bar qu'il exploitait 15, boulevard Prince Pierre.

Les oppositions seront reçues à l'Agence Gastaud dans le délai de dix jours à partir de l'insertion qui fera suite à la présente.  
Monaco, le 8 janvier 1931.

Etude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN  
Docteur en Droit, Notaire à Monaco

Cession de Fonds de Commerce  
(Première Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire soussigné, le 27 décembre 1930, enregistré, M. Jean-Marie-François-René BERGEAUD, et M<sup>me</sup> Laurence-Aurélien CLEDES, son épouse, demeurant ensemble, 22, boulevard Princesse-Charlotte, à Monte-Carlo, ont cédé et vendu à la Société Anonyme Française Teinturerie et Blanchisserie de Luxe-Renova, dont le siège est rue Bellevue prolongée, à Beausoleil (Alpes-Maritimes), le fonds de commerce de teinturerie, nettoyage, repassage à la machine, dégraissage et lingerie fine qu'ils exploitaient, 5, boulevard d'Italie et 22, boulevard Princesse-Charlotte, quartier de Monte-Carlo, à Monaco.

Les oppositions au paiement du prix devront, s'il y a lieu, être faites au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude du notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.  
Monaco, le 8 janvier 1931.

(Signé :) ALEX. EYMIN.

Etude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

Adjudication de Fonds de Commerce  
(Première Insertion)

Aux termes d'un procès-verbal d'adjudication dressé par M<sup>e</sup> Auguste Settimo, notaire à Monaco, le dix décembre mil neuf cent trente,

Le fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie exploité à Monaco, 9, rue Saige, exploité précédemment par M. Albert BLANC, et dépendant de la faillite de ce dernier

A été adjugé à M. Jean-Antoine PASQUALINI, propriétaire, demeurant à Monaco, rue Saige.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M<sup>e</sup> Settimo, notaire soussigné, dans le délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 8 janvier 1931.  
(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce  
(Deuxième Insertion)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Auguste Settimo, notaire à Monaco (Principauté), soussigné, le vingt-trois décembre mil neuf cent trente, M. Dominique-Joseph ADRIANO et M<sup>me</sup> Emilie-Louise VACA, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, 25, boulevard Charles III, ont cédé à M. Dominique GIVONE, cammionneur, et M<sup>me</sup> Adeline ALTARE, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, 11 bis, rue Grimaldi, le fonds de commerce de vins, restaurant, buvette, auquel est adjoint l'autorisation de louer quatre chambres meublées, exploité à Monaco, 25, boulevard Charles III et connu sous le nom de *Bar Restaurant International*.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M<sup>e</sup> Settimo, notaire soussigné, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 8 janvier 1931.  
(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M<sup>e</sup> Charles SOCCAL,  
Huissier près la Cour d'Appel de Monaco  
3, avenue de la Gare.

Vente après faillite

Le mercredi 14 janvier courant (1931), à 14 heures 30, à Monte-Carlo, villa Radiouse, boulevard d'Italie, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'un mobilier comprenant: chambre, lit, sommier, matelas, armoire anglaise, objets mobiliers, table, fauteuils, placards, bibelots divers, etc.

Au comptant 5% en sus.  
L'Huissier : CH. SOCCAL.

Cette vente a lieu en vertu d'une ordonnance rendue par M. le Juge Commissaire en date du vingt-deux décembre 1930, enregistrée.

**YORKSHIRE INSURANCE COMPANY LIMITED**

Compagnie d'Assurances à Primes Fixes  
contre l'Incendie, les Accidents de toute nature et le Vol  
Capital Social : 1 million de livres  
Fondée à York (Angleterre) en 1825

Direction pour la France : 40, rue Laffitte, Paris (9<sup>e</sup>)

**EXTRAIT DES STATUTS**

Constitution. — Dénomination. — Siège.

La Compagnie a été constituée à York (Angleterre) aux termes d'un acte de Société en date du 20 juillet 1825, complétée par actes des 1<sup>er</sup> juillet 1833, 28 mars 1837, 20 mars 1858, 28 mars 1871 et 26 avril 1892, sous la dénomination de *Yorkshire Insurance Company Limited*.

Le siège de la Compagnie est à York (Angleterre), Saint Helen's Square, et la Direction pour la France, à Paris, 40, rue Laffitte (9<sup>e</sup>).

Capital Social.

ART. 5. — Le Capital social est de un million de livres sterling.

Durée de la Société.

La durée de la Société n'est pas limitée.

Objets de la Compagnie.

ART. 4. — Les objets de la Compagnie sont de faire toutes, ou l'une quelconque, ou plusieurs des branches suivantes : assurances maritimes, assurances contre l'incendie, assurances contre les accidents, assurances contre la malversation et de cautionnement, et, généralement, toutes espèces d'affaires qui peuvent être légalement entreprises et sont similaires à celles ci-dessus ou autres, de réassurer ou contre-assurer tous ou certains risques et entreprendre tout genre d'affaires de réassurances ou contre-assurance se rattachant aux dites affaires.

Assemblées Générales.

ART. 48. — Des Assemblées Générales se tiendront chaque année, au jour et à l'endroit qui auront été fixés par la Compagnie réunie en Assemblée Générale, et si aucun jour ou endroit n'ont été fixés, au jour et à l'endroit que le Conseil aura désignés.

ART. 56. — Vingt actionnaires personnellement présents formeront le quorum à toute Assemblée Générale et aucune affaire ne pourra être résolue dans une Assemblée Générale que si le quorum nécessaire y est présent au moment de commencer l'examen de l'affaire.

Conseil d'Administration.

ART. 74. — Le nombre des Administrateurs ne devra pas être inférieur à 12 ni supérieur à 30.

ART. 77. — Tout Administrateur devra être détenteur d'actions ou stocks de la Compagnie d'une valeur nominale de 1.500 livres sterling.

ART. 83. — A l'Assemblée Générale ordinaire annuelle de chaque année, trois des Administrateurs devront se retirer de leurs fonctions.

ART. 84. — Tout Administrateur sortant est rééligible.

ART. 94. — Le Conseil d'Administration élira le Président et le Vice-Président ou les Vice-Présidents de ses réunions.

ART. 101. — La gestion des affaires de la Compagnie appartiendra au Conseil d'Administration qui, en sus des pouvoirs qui lui sont expressément conférés par ces présents, pourra exercer tous les pouvoirs et faire tous les actes qui peuvent être exercés ou fait par la Compagnie et qui, aux termes des présents statuts ou des lois, ne doivent pas être exercés ou faits exclusivement par la Compagnie réunie en Assemblée Générale.

Dividendes.

ART. 116. — Aucun dividende ne pourra être payé autrement que sur les bénéfices de la Compagnie.

Comptes annuels et bilans.

ART. 128. — A l'Assemblée Générale ordinaire de chaque année, le Conseil d'Administration mettra sous les yeux de la Compagnie un bilan comprenant un aperçu de l'actif et du passif de la Compagnie.

**CRÉDIT MOBILIER DE MONACO**

(Mont-de-Piété)

**VENTE**

L'Administration du Crédit Mobilier (Mont-de-Piété) a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, le

**Mercredi 21 Janvier 1931,**

de 10 h. à midi et de 14 h. à 17 h., dans la salle des ventes du Crédit Mobilier, 15, avenue des Fleurs, Monte-Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant la deuxième quinzaine d'avril 1930, non dégagés ou renouvelés, consistant en : bijoux, brillants, perles, pierres précieuses, montres, argenterie et objets divers.

**Société Civile des Porteurs d'Obligations Hypothécaires sur l'Immeuble de l'HOTEL VICTORIA à Monte-Carlo**

**AVIS DE CONVOCATION D'UNE DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE**

L'Assemblée Générale des porteurs d'obligations hypothécaires sur l'immeuble de l'Hôtel Victoria, convoqués pour le 22 décembre 1930, n'ayant pas réuni le quorum statutaire (4:000 titres), MM. les porteurs d'obligations hypothécaires Hôtel Victoria à Monte-Carlo, sont convoqués à une deuxième Assemblée Générale dans le hall de l'Hôtel Victoria, n° 13, boulevard Princesse Charlotte, à Monte-Carlo, le jeudi 22 janvier 1931, à 15 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1° Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 1930 ;

2° Confirmation des résolutions votées au cours de cette Assemblée et notamment de la nomination des nouveaux Administrateurs ;

3° Communications et propositions diverses.

L'Assemblée se compose de tous les porteurs d'obligations de l'Hôtel Victoria ayant déposé leurs titres au siège social ou dans un établissement de crédit de la Principauté trois jours au moins avant la tenue de l'Assemblée.

La production des récépissés de dépôt équivaut à celle des titres eux-mêmes.

Un Administrateur,  
H. MÉDECIN.

**Société Anonyme de l'Hôtel Windsor et ses Annexes**

Liste des Obligations sorties au tirage lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 28 novembre 1930 et remboursables à partir du 1<sup>er</sup> juin 1931.

446	277	285	319	327	332
545	612	617	841	876	881
968	1107	1339	1402	1419	1529
1848	1899	1935	1971	2248	2358
2477	2534	2547	2560	2583	2728
2832	2857	2958	2969	3120	3195
3264	3401	3508	3571	3623	3708
3778	3811	3839	3920	3926	4023
4065	4342	4365	4500	4665	4687
4751	5224	5320	5460	5476	5547
5674	5772	5984	5996	5998	6062
6178	6193	6207	6221	6258	6263
6285	6322	6510	6565	6571	6790
6818	6827	6852	6981	7013	7044
7052	7091	7097	7250	7326	7351
7411	7424	7432	7435	7455	7554
7600	7693	7740			

**LISEZ**

**JARDINS ET BASSES-COURS**

Le plus de Conseils pratiques  
Pour le moins d'Argent dépensé

Un an, 24 numéros : 10 francs seulement.

Envoi gratuit des notices explicatives.  
HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, PARIS (6<sup>e</sup>)

**Les Sports d'Hiver au Mont Genève au-dessus de Briançon**

Les pentes du Mont Genève au-dessus de Briançon, à 1850 mètres d'altitude, sont particulièrement favorables aux skieurs.

Pour en faciliter l'accès, un service combiné (automobile d'Oulx à Clavières, traineau de Clavières au Mont Genève) est mis en marche à dater du 20 décembre, les samedi, dimanche, fêtes et veilles de fêtes.

Ce service est en correspondance à Oulx avec les meilleurs trains en provenance ou en direction de Paris et de Lyon.

**Sur la Route d'Hiver des Alpes en Autocars P.-L.-M.**

Jusqu'au 31 mars, les cars P.-L.-M. de la Route d'Hiver des Alpes vont de Nice à Aix-les-Bains et d'Aix-les-Bains à Nice en trois étapes d'une journée chacune : Nice-Digne ; Digne-Grenoble ; Grenoble-Aix.

Départs jusqu'au 10 février, de Nice les lundi et vendredi ; d'Aix les lundi et jeudi.

Départs tous les jours, dans les deux sens, du 11 février au 31 mars.

A partir du 1<sup>er</sup> avril, les deux étapes Nice-Digne et Digne-Grenoble n'en font plus qu'une d'un seul jour. Départs quotidiens dans les deux sens.

**L'AGENDA P.-L.-M. POUR 1931**

L'Agenda P.-L.-M. pour 1931 est le vingtième d'une collection commencée en 1911 et que les bibliophiles recherchent tant pour sa belle tenue artistique et littéraire que pour son irréprochable typographie.

D'excellents écrivains, peintres et dessinateurs y ont collaboré.

Ce recueil de 300 pages — enrichi de seize hors-texte en couleurs — se présente sous couverture reliée dont les motifs ornementaux sont inédits comme les articles et les nombreuses illustrations qu'il renferme.

Le succès qu'il a trouvé auprès des amateurs et collectionneurs laisse prévoir, comme pour ses devanciers, l'épuisement rapide du tirage.

Aussi les retardataires désireux de le posséder, doivent-ils se presser pour en faire la demande.

Son prix est de 10 francs.

Il est en vente : 88, rue Saint-Lazare, à Paris, à la Maison du Tourisme, 53, avenue George V, dans les agences de voyages, les grands magasins, les principales librairies, ainsi que dans les bureaux de ville, gares, bibliothèques et grands trains du réseau P.-L.-M.

Pour le recevoir à domicile, adresser au Service de la Publicité P.-L.-M., 20, boulevard Diderot, à Paris, un mandat-poste de 13 fr. 05 pour l'envoi en France et 18 fr. 40 pour l'envoi à l'étranger.

**Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée**

**Suspension de l'Emission d'Obligations P.-L.-M 5 % de 1.000 francs**

L'émission des obligations P.-L.-M. 5 % de 1.000 francs, type 1921 (tranche A), actuellement en cours, sera suspendue le 31 décembre 1930.

Le prix de 925 francs sera maintenu jusqu'à cette date.

Toute demande de souscription formulée après le 31 décembre ne pourra pas être acceptée.

**Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée**

**Le Service des Trains de Voyageurs est maintenu pendant l'Hiver entre Chamonix, Argentière et Montroc-le-Planet**

Les trains de voyageurs de la ligne électrique de Saint-Gervais à Chamonix et Vallorcine qui, pendant l'hiver, ne circulaient pas entre les Tines et Vallorcine, sont maintenus cette année jusqu'à Montroc-le-Planet.

D'importants travaux de protection de la ligne ont été en effet exécutés et les hivernants pourront aisément atteindre en chemin de fer, pendant la prochaine saison, les hauts champs de ski d'Argentière et du Planet.

**MAISONS****pour tous**

La Revue Vivante de l'Habitation et du Foyer publie, le 15 de chaque mois, un Fascicule de 40 pages admirablement illustré, vous permettant

**sans maison et sans argent**

de construire, grâce aux conseils de cette Revue qui vous tirent d'embarras.

**si vous avez une maison**

d'en obtenir tout l'Agrément et le Profit grâce aux Modèles de Maisons, d'Arrangements, aux exemples de Transformations, Aménagements, Equipements qui réduisent efforts et fatigues.

**BON-PRIME**

Pour un service de 3 mois à

**"MAISONS POUR TOUS"****pour frcs 5 seulement**

Etranger : 8 francs

remboursé par 1 Numéro mensuel de *Vie à la Campagne*. — 1 Numéro spécial de *Jardins et Basses-Cours*.

Je vous adresse inclus (1) 5 francs pour la France — 8 francs pour l'Etranger.

Nom, Prénom, Adresse complète :

.....  
 .....

(1) Rayez les mentions inutiles.

**La PRODUCTION des animaux à fourrure indigènes, adaptés, importés**

présente pour vous des éléments nouveaux d'activité et vous offre des possibilités de Revenus intéressants. Gens modestes qui ne disposez que de quelques milliers de francs, pour tenter cette entreprise ; Capitalistes, qui pouvez entreprendre l'Elevage en grand des espèces précieuses, le succès vous attend si vous avez les qualités et les aptitudes d'observation, de travail et de persévérance. Préparez-vous un bon départ, premier élément de réussite. Evitez-vous échecs et désillusions.

Pour vous le Volume-Album :

**Animaux à Fourrure du Lapin au Karakul**

doit être le Bréviaire, le Conseiller, le Guide sûr de tous les instants. Il vous donne la Monographie complète de tous les Animaux à Fourrure. Il vous montre des Modèles d'Organisations, d'Installations, d'Animaux, même de Vêtements et de Parures. Il écarte les embûches des mercantis internationaux, il vous garde de leurs enrossements.

Commandez de suite ce Splendide Volume-Album illustré de 230 gravures, Dessins, Plans, Portraits de sujets, Photographies d'installations, etc...

**pour 15 fr. frco**  
 seulement

Etranger : 20 francs

Demandez-le aux Librairies, Marchands de Journaux, Bibliothécaires de Gares, ou écrivez à M. Albert MAUMENÉ, 79, Boulevard Saint-Germain, Paris (6<sup>e</sup>)

**ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES**

Serrurerie - Ferronnerie

SOUDURE AUTOGÈNE

**Antoine MUSSO**

3, Boulevard du Midi - MONTE-CARLO

Téléphone 3-33

**Minerva****Septième Année**

Le plus grand Hebdomadaire Féminin paraissant en France

Entièrement tiré en Héliogravure, "MINERVA" donne chaque semaine une documentation complète sur la *Mode du Jour*. Tenu au courant du mouvement *Littéraire, Artistique et Théâtral*, accordant une place importante au *Cinéma*, possédant une *Page Financière*, une *Page Politique*, ainsi qu'une *Page de Puériculture*, "MINERVA" rencontre auprès de toutes les femmes intelligentes — un succès sans précédent.

Son Prix Littéraire Annuel  
 Son Concours de Bébés Annuel  
 Ainsi que ses Nombreux Concours

**Le Numéro : 1 fr.**

(Spécimen gratuit sur demande)

55, Avenue Hoche -- Paris

F. FOUSSARIGUES  
 Directeur général

**ÉLECTRICITÉ****G. BARBEY****MONTE-CARLO****POUR LOUER OU ACHETER**

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

**AGENCE MARCHETTI** 35<sup>e</sup> ANNÉE

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

**APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES  
CHAUFFAGE CENTRAL****H. CHOINIÈRE**18, B<sup>o</sup> DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08

**MONTE-CARLO**

SAISON D'HIVER

15 Novembre - 15 Mai

TOUS LES ARTSTOUS LES SPORTSTOUTES LES ATTRACTIONS**GOLF**

18 Trous -- Ouvert toute l'Année

**MONTE-CARLO COUNTRY CLUB**

20 Courts de Tennis et de Squash Racquets

:: :: RESTAURANT :: :: ::

**MONTE-CARLO BEACH**

Piscine Olympique

**ETABLISSEMENT PHYSIOTHÉRAPIQUE**

Son Luxe, sa Propreté, ses Installations Modernes

**BULLETIN**

DES

**OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR****Titres frappés d'opposition.**

Exploit de M<sup>r</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 1<sup>er</sup> mars 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 9018.

Exploit de M<sup>r</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 5 mai 1930. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 97608.

Exploit de M<sup>r</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 26 mai 1930. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 44070.

Exploit de M<sup>r</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 2 octobre 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 420290.

Exploit de M<sup>r</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 13 octobre 1930. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 44866, 50285, 54004.

Exploit de M<sup>r</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 27 décembre 1930. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 356928 à 356931.

**Mainlevées d'opposition.**

Exploit de M<sup>r</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 7 janvier 1930. Quinze Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 684, 4126, 4208, 6671, 6859, 14451, 24953, 30144, 33429 34606, 39840, 41234, 42034, 43575, 46853.

Exploit de M<sup>r</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 22 janvier 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 53827.

**Titres frappés de déchéance**

Du 15 mai 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 31310.

Le Gérant : Charles MARTINI.

Imprimerie de Monaco. — 1931.